



République française

Département du Cantal



COMMUNE DE VEYRIERES

Séance du 02 novembre 2022

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 10/10/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le deux novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Catherine MAISONNEUVE</i>
Présents : 10	
Votants: 10	Présents : Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Nicolas LACHAZE, Robert DELPRAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Cécile MOMMALIER, Stéphanie CUEILLE, Régis ANDRIEUX, Chantal GAY
Pour: 10	
Contre: 0	Absent : Didier CHAMBON
Abstentions: 0	Secrétaire de séance: Marie-Pierre BABUT

Objet: Economie d'énergie sur l'éclairage public dans le bourg et les villages - DE_2022_025

Madame le Maire expose au Conseil municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total H.T. de l'opération s'élève à **1 000.00 € H.T.**

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours correspondant de 50 % du montant H.T. de l'opération réalisée, soit :

- **1 versement au décompte des travaux**

Ce fond de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution en application des règles du syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Veyrières décide :

- De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet ;
- D'autoriser Madame le Maire à verser le fonds de concours ;
- D'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

Fait à Veyrières, le 2 novembre 2022

Le Maire
Catherine MAISONNEUVE

